

Mairie de Bacqueville-en-Caux

Canton de Luneray

ARRONDISSEMENT de DIEPPE
SEINE-MARITIME

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté n °19 - 2026 du 27 janvier 2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise VEOLIA EAU, sise 85B rue des Bourreliers – 76760 Yerville, représentée par Monsieur ADDE Xavier, en vue d'obtenir un arrêté de circulation dans le cadre de travaux de réparation d'un branchement d'eau potable dans la rue Château Maigret, Hameu de Pierreville à Bacqueville-en-Caux, pour le compte de la Communauté de Communes Terroir de Caux. Les travaux sont prévus à partir du 2 février 2026, d'une durée de 5 jours.

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise VEOLIA EAU, est autorisée à réparer le branchement d'eau potable dans la rue Château Maigret, Hameu de Pierreville à Bacqueville-en-Caux, pour le compte de la Communauté de Communes Terroir de Caux. Les travaux sont prévus à partir du 2 février 2026. Pendant toute la durée des travaux et dans la zone des travaux la circulation sera réduite, le largeur de la voie disponible pour la circulation des usagers sera de 3mètres.

Article 2 : Des mesures et une signalisation appropriée devront être mises en place pour la sécurité des usagers par l'entreprise VEOLIA EAU. A la fin des travaux, la rue devra être nettoyée et remise en état.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : L'entreprise VEOLIA EAU, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 27 janvier 2026

Jean-Marie ADAM,
Le Maire

